

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc*

Genève



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية

جنيف

46

22^{ème} session du Groupe de travail sur
l'Examen Périodique Universel

Examen de la République de Croatie

**Intervention de la Délégation
du Royaume du Maroc**

Genève, le 12 mai 2015

M. le Président,

Ma délégation souhaite la bienvenue à la délégation de la république de Croatie et salue l'exhaustivité et la qualité de son exposé.

Le Maroc note avec satisfaction les avancées importantes réalisées par la Croatie dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme depuis son premier EPU en 2010.

Nous saluons à cet égard les mesures prises par la Croatie en matière de lutte contre la discrimination visant le renforcement de la protection des citoyens notamment avec l'introduction de l'institution de l'«intervenant» pour le compte des victimes et de la possibilité de formuler des plaintes collectives pour discrimination.

Nous relevons avec appréciation la coopération entre le Gouvernement et la société civile qui s'est traduite par l'adoption de la Stratégie nationale pour la création d'un environnement favorable au développement de la société civile 2012-2016.

Aussi, ma délégation félicite la Croatie pour les progrès accomplis en matière de l'amélioration des droits des femmes et lutte contre la violence familiale. Nous saluons en particulier la mise en œuvre continue des politiques nationales pour l'égalité des sexes, l'égalité des chances sur le marché du travail, l'éducation respectueuse de la différence entre les sexes et la participation des femmes à la vie publique et politique.

Enfin, ma délégation voudrait faire les recommandations suivantes :

- 1-Ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications;
- 2- Intensifier les efforts visant à mettre en œuvre intégralement et de manière efficace les stratégies nationales pour l'égalité des sexes.

Je vous remercie.